

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 564 du 12 Juillet 1943.

n° 564

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 juillet 1943

Numéro JO  
n° 14 du 15/07/1943

Date du numéro  
15 juillet 1943

### TEXTE INTÉGRAL

Le salaire du mécanicien auxiliaire DES SAIGNE Xavier en service à la Station Intercoloniale DE T.S.F. est porté, pour compter du 1er mai 1943, à TROIS MILLE SIX CENTS FRANCS (3.600 1rs) par mois exclusif de toute indemnité.